



Informations aux parents d'élèves de 1^{ère} Bac Pro TCV

Pièces jointes à ce courrier :

- Liste des fournitures
- Coupon BAFA
- Feuille de stage envisagé
- Fiche « Information aux familles »

C'est avec plaisir que nous accueillerons votre enfant au Lycée Saint-Martin.

⇒ Sa rentrée aura lieu le **mardi 2 septembre 2025 à 8h10**.

La photo de classe et individuelle est prévue le vendredi 5 septembre.

Une réunion aura lieu le **lundi 15 septembre à 18h** pour vous présenter le Bac Pro et les temps forts de l'année de 1^{ère}.

Une attestation d'assurance scolaire est à demander auprès de votre assureur et à fournir le jour de la rentrée au professeur principal

Stages

En classe de 1^{ère} Bac Professionnel «Technicien Conseil Vente», les stages seront répartis de la façon suivante :

Stage 1 (Vente en alimentaire) (4 semaines dont une sur vacances)	Stage 2 (stage d'ouverture) (4 semaines)
1er au 24 décembre 2025	27 avril au 23 mai 2026

Les élèves doivent trouver le premier lieu de stage pour la rentrée et faire valider la feuille « stage envisagé » ci-jointe par le professeur responsable.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce stage constitue **la première partie du stage d'examen de 8 semaines** non consécutives. Le maître de stage devra être informé qu'une autre période de 4 semaines dans la même structure sera indispensable à la validation du Bac Pro, sur l'année de Terminale Bac.

Les lieux possibles, pour ce stage de Vente en alimentation, sont les suivants :

- ⇒ Epiceries et petits commerces alimentaires : primeurs, crèmerie, poissonnerie, charcuterie-traiteur, confiserie, chocolatier, épicerie fine...,
- ⇒ Supérette, supermarché, hypermarché,
- ⇒ Magasin bio, coopérative alimentaire,
- ⇒ Magasin de producteurs et producteurs effectuant des ventes sur les marchés.

Le second stage peut se dérouler en commerce non-alimentaire.

Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle les stages sont rémunérés.

Tournez SVP.

Stage BAF

Dans le cadre d'un partenariat avec l'IFAC, le lycée proposera aux élèves qui le souhaitent, et qui répondent aux conditions (avoir **16 ans révolus le 1er jour du stage**) de passer le stage de base 'Formation Générale' d'une durée de 8 jours en fin d'année scolaire, du 22 juin au 26 juin et du 29 juin au 1er juillet 2026.

Une réunion d'information à destination des élèves intéressés aura lieu en septembre. Si votre enfant est intéressé par cette opportunité, nous vous remercions de compléter le coupon joint et de le remettre au professeur principal le jour de la rentrée scolaire.

Activités pédagogiques

La formation professionnelle de votre enfant implique des activités pédagogiques à l'extérieur (culturelles et/ou professionnelles), impliquant des déplacements et des coûts. Pour réaliser ces déplacements qui sont tous accompagnés d'un travail pédagogique, un forfait annuel a été fixé (cf site internet du lycée : Participation des familles).

Les élèves seront sollicités pour participer aux Portes Ouvertes le **vendredi 7 novembre, le samedi 8 novembre et le mercredi 11 février 2026**.

Une formation Sauveteurs Secouriste du travail sera proposée aux élèves au cours de la formation, elle est obligatoire pour l'obtention de leur examen. Les modalités vous seront communiquées à la rentrée.

Un séjour à l'étranger (Irlande ou Pays-Bas) est prévu pour les classes de première au printemps 2026. Les élèves seront impliqués dans des actions de vente ponctuelles au cours de l'année afin d'en minimiser notablement le coût du séjour estimé à environ 580€.

Tous les élèves doivent avoir une carte d'identité ou un passeport valide ainsi que la carte européenne d'assuré social (à demander à votre centre de sécurité sociale).

Les élèves mineurs devront être munis d'une autorisation de sortie du territoire (fournie ultérieurement).

Nous vous donnerons davantage d'informations sur ce séjour à la rentrée.

Activités extra-scolaires

Les élèves de la filière Commerce peuvent être sollicités sur des jours et heures extra-scolaires :

- ⇒ Week-end,
- ⇒ Vacances,
- ⇒ Portes Ouvertes du lycée.

Nous vous remercions de faciliter leur participation.

Tenue vestimentaire

O Tenue professionnelle

Chaque élève se conformera, dans ce domaine, aux exigences de son maître de stage.

O Tenue de prestation

Appelé(e) à effectuer des tâches de représentation dans diverses actions dans le domaine de la vente, votre enfant devra se présenter alors dans une tenue adaptée à la circonstance.

Liste de fournitures

- Calculatrice graphique Casio 25 Pro +, marquée au nom de l'élève
- Un dictionnaire de Français
- La tenue professionnelle fournie en classe de 2^{nde} Pro
Pour les nouveaux élèves, la tenue sera fournie par lycée.
- Une blouse blanche
- Une tenue d'EPS
- Des chaussures de sport
- Une gourde
- Une paire d'écouteurs filaires avec prise Jack
- Fournitures de base (agenda, bloc-notes, copies doubles, crayons, correcteur...)

Cette liste sera complétée par les enseignants à la rentrée.



BAFA

**Du 22/06/2026 au 29/06/2026
et du 29/06/2026 au 01/07/2026**

Coupon à remettre au Professeur Principal le jour de la rentrée.

☞ Cette proposition ne concerne que les élèves intéressés par la formation BAFA et ayant 16 ans le 21/06/2026.

Mme/M. :

Responsable légal de l'élève :

Informe le lycée St Martin que son enfant **est intéressé par le stage BAFA et aura 16 ans le 21/06/2026.**

N.B. : Ce coupon ne vaut pas engagement, mais nous permet d'anticiper une organisation.

Le Signature,



STAGE ENVISAGÉ

Diplôme préparé :

Elève

Nom : Prénom : Né(e) :

Dates du stage :

Nom du Professeur référent :

Lieu de stage

Raison Sociale :

Adresse :

C.P. : Ville :

Tél. : E-mail : @

Numéro d'employeur MSA/URSAAF :
(si l'entreprise n'est pas déjà connue par le lycée)

Nom du référent de l'élève stagiaire :

Services où le (la) stagiaire sera accueilli(e) :

Temps de travail **minimum** 32 heures par semaine. (Voir réglementation au verso)

Horaires du (de la) stagiaire

- LUNDI :
- MARDI :
- MERCREDI :
- JEUDI :
- VENDREDI :
- SAMEDI :

Entreprise

Date :

Cachet et signature

Accord Établissement scolaire



Règlementation

		14 ANS	15 ANS	16 ANS	18 ANS	REGIME DROIT COMMUN
Durée du travail maximale autorisée						
Durée hebdomadaire	Travail interdit en entreprise	32H	35H	35H		35H
Durée journalière		8H		8H		10H
Amplitude de la journée de travail		6H – 20H		6H – 22H		13H
Repos quotidien		14H		12H		11H ou 9H
Pauses		30 mn toutes les 4h30				20mn toutes les 6h00
Repos hebdomadaire		2 jours consécutifs dont le dimanche		2 jours consécutifs dont le dimanche		Dimanche
Travail de nuit		Interdit entre 20h et 6h		Interdit entre 22h et 6h		Règlementé sur dérogation

Travail interdit les jours fériés pour tout stagiaire mineur.

INFORMATION

Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, les stages sont rémunérés.

Les entreprises n'auront pas à prendre en charge ce financement.



Information aux nouvelles familles

EcoleDirecte



➤ Espace Ecole Directe

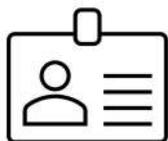
Vous avez reçu par mail, il y a quelques semaines, vos codes d'accès provisoires à l'espace Famille du site Ecole Directe (*vérifiez vos mails indésirables*).

Nous vous conseillons de vous connecter très rapidement, si ce n'est déjà fait, afin d'activer vos codes d'accès définitifs.

Les codes de votre enfant lui seront communiqués le jour de la rentrée par son Professeur Principal.



*Les codes Ecole Directe des Parents sont différents des codes élèves. Il est **très important que chacun utilise les codes qui lui sont attribués.***



➤ Carte magnétique

Votre enfant se verra attribuer une carte magnétique le jour de la rentrée. Cette carte lui servira **pour le passage au self, pour les photocopies et pour les impressions** au sein de l'établissement dans tous les cas.



Cette carte durera tout le temps de sa scolarité dans l'établissement. Il devra la garder d'une année sur l'autre. **En cas de perte, elle sera refacturée 10 €.**



➤ Règlement du Self

Votre enfant est inscrit sous le régime de la demi-pension ou de l'externat.

Le paiement sécurisé des repas s'effectue par carte bancaire depuis votre **Espace Famille**, sur votre compte **Ecole Directe***. Le prix d'un repas s'élève à 5€95.

A chaque repas, votre enfant passera sa carte, et son repas sera décompté de votre panier le lendemain.

Vous pourrez faire une demande de repas exceptionnel (si externe) ou d'absence exceptionnelle (si demi-pensionnaire) directement depuis votre espace famille Ecole Directe.



Attention, toute demande de changement doit être effectuée 48h avant.

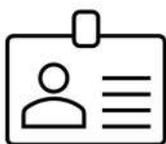
Information aux familles d'élèves déjà scolarisés au lycée St Martin

EcoleDirecte



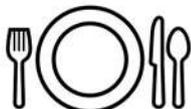
➤ Espace Ecole Directe

Vous conservez d'une année sur l'autre vos codes Parents et vos codes Elèves.



➤ Carte magnétique

Votre enfant doit venir avec **la carte qui lui a été attribuée l'an dernier**. En cas de perte, il doit se signaler au secrétariat, et elle lui sera refacturée 10 €.



➤ Rappel du règlement du Self

Votre enfant est inscrit sous le régime de la demi-pension ou de l'externat.

Le paiement sécurisé des repas s'effectue par carte bancaire depuis votre **Espace Famille**, sur votre compte **Ecole Directe***. Le prix d'un repas s'élève à 5€95.

A chaque repas, votre enfant passera sa carte, et son repas sera décompté de votre panier le lendemain.

Vous pourrez faire une demande de repas exceptionnel (si externe) ou d'absence exceptionnelle (si demi-pensionnaire) directement depuis votre espace famille.



Attention, toute demande de changement doit être effectuée 48h avant.